

## AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

PROJET DE REALISATION D'UN BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE

ENTRE ANTIBES ET LA TECHNOPOLE DE SOPHIA ANTIPOLIS

La communauté d'agglomération Sophia Antipolis s'est engagée à réaliser un transport collectif en site propre (TCSP) entre Antibes et la technopole de Sophia Antipolis sous forme d'un bus à haut niveau de service (BHNS). Ce projet est issu de la directive territoriale d'aménagement des Alpes Maritimes de 2003, du schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis et de son plan de déplacements urbains, tous deux approuvés en 2008.

Le projet prévoit la réalisation d'un transport collectif en site propre entre la gare ferroviaire d'Antibes et la technopole pour desservir la deuxième ville du département des Alpes Maritimes : Antibes et relier une des premières technopoles d'activités d'Europe à la desserte ferroviaire. Ce projet impliquera la restructuration du réseau de bus urbains et le choix d'implantation des parcs relais et du dépôt.

Conformément aux dispositions des articles L. 300-2 et R. 300-1 à R. 300-3 du Code de l'Urbanisme et la Charte de la Concertation du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en date du 5 juillet 1996, la communauté d'agglomération Sophia Antipolis, compétente en matière de transports, est chargée d'organiser et de mettre en œuvre cette concertation publique avec les habitants, les associations et toutes les personnes concernées par le projet.

Afin que chacun puisse s'exprimer sur le projet, cette concertation se déroulera tout au long des études. Lors de cette première phase de concertation qui débutera le lundi 2 mai 2011 un dossier d'information sur le projet, une exposition ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à disposition du public. Ce dossier sera consultable jusqu'au vendredi 10 juin 2011 :

- En mairie d'Antibes, à la direction de l'urbanisme, située 21 rue Sade à Antibes, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi ;
- En mairie annexe de Biot Espace Commercial St Philippe, 200 avenue de Roumanille de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi ;
- En mairie principale de Valbonne, 1 place de l'hôtel de ville, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 les lundi, mercredi et vendredi et de 8h30 à 17h les mardi et jeudi. ;
- En mairie de Vallauris, place Jacques Cavasse, de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi ;
- Au siège de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements Transports, Les Genêts, 449, route des Crêtes-Sophia Antipolis, de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

De plus, une réunion publique se tiendra sur chaque commune, en présence d'élus et de techniciens :

- Le 12 mai à Valbonne à la salle Michel Rolant au RDC de la mairie, 1 place de l'hôtel de ville à 17h30 ;
- Le 19 mai à Vallauris salle du Cinémonde avenue de l'hôpital (face au collège) à 17h30 ;
- Le 25 mai à Biot à l'école OLIVARI au quartier St Philippe à 19h ;
- Le 26 mai à Antibes la Maison des Associations chemin de Saint Claude à 17h30.

Enfin, le site internet [www.pdu-casa.fr](http://www.pdu-casa.fr) est consultable et permet de prendre connaissance du projet, ainsi que de laisser des remarques grâce au formulaire en ligne.

Cet avis est publié dans deux journaux locaux, il sera également affiché en mairie d'Antibes, de Biot, de Valbonne et de Vallauris.